



Organisation Mondiale Contre la Torture

8 rue du Vieux Billard, 1205 Genève, Suisse
Tel : 0041 22 809 49 39 ; Fax : 0041 22 809 49 29
Email : omct@omct.org; Internet : www.omct.org

Maroc, 47^e session CAT



Les 1^{er} et 2 novembre 2011, le Comité contre la torture (CAT) a examiné le 4^e rapport périodique du Maroc (CAT/C/MAR/4). La veille, l'OMCT avait invité **trois représentants d'ONG nationales partenaires** (M. Abdel-ilah Benabdesselam représentant l'Association Marocaine des Droits Humains, M. Boudris Belaïd représentant l'Organisation Marocaine des Droits de l'Homme et M. Abderrahim Jamaï représentant l'Observatoire Marocain des Prisons) à venir interpellier les experts du Comité sur les conditions de détention dans les prisons marocaines, sur la répression sévère qui touche les mouvements de revendication démocratique et sociale, et sur l'impunité dont bénéficient les auteurs de torture et de mauvais traitements. Ces éléments ont ensuite été repris dans la discussion entre le Comité et la délégation représentant le Maroc. C'est durant cet examen, ouvert au public, que l'OMCT a inauguré la pratique des messages Twitter pendant une réunion du CAT, faisant ainsi vivre le débat en direct au plus grand nombre (<http://twitter.com/#!/omctorg>).

Au cours de la discussion, les **membres du Comité** ont fait part de leur préoccupation vis-à-vis des lacunes relatives à la mise en œuvre de la loi en conformité avec la Convention contre la Torture. Il a aussi été question des cas de torture au centre de détention secret de la Direction de la Surveillance du Territoire (service de renseignements marocain) de Témara ainsi que les circonstances dans lesquelles des visites de contrôle de ce centre ont été effectuées, sans indépendance et de manière prévisible. Des inquiétudes ont été formulées par plusieurs experts concernant le taux important de détenus en détention préventive, proche de 50%. L'**OMCT** pour sa part regrette que, lors de la discussion, certaines violations graves aient été minimisées par les représentants du gouvernement marocain, en particulier les violences à l'encontre des manifestants du Mouvement du 20 février et d'autres mouvements porteurs de revendications économiques et sociales. Alors que les autorités se sont déclarées soucieuses de ne pas recourir à la violence pour contrer les manifestations, paradoxalement, elles ne font pas d'enquêtes sur les cas de violences graves documentés par les ONG (torture et mauvais traitements, arrestations et détentions illégales, etc.). Selon les autorités, les seules violences sont le fait des manifestants entre eux. S'il est vrai que les contre-manifestants s'attaquent parfois violemment aux manifestants du 20 février, ce que les représentants n'ont pas dit aux Comités, c'est que les contre-manifestants sont largement encouragés et pilotés par les autorités qui, en les utilisant, entendent se décharger de toute responsabilité. Pour plus de détails sur la discussion entre le Comité et la délégation gouvernementale marocaine, voir CAT/C/SR/1025 au lien suivant : <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G11/466/46/PDF/G1146646.pdf?OpenElement>.

Sur la base d'informations de la société civile et de la discussion avec la délégation, le Comité à adopter des **recommandations** précises. Ainsi, l'OMCT et ses partenaires qui suivront attentivement la mise en œuvre des recommandations, surveilleront particulièrement les réformes législatives à poursuivre ou entreprendre en matière de renforcement des garanties fondamentales de toute personne détenue, y compris dans le cadre des cas de terrorisme et d'autres affaires relatives à la sécurité nationale. Par ailleurs, le Maroc va devoir montrer des gages en matière de lutte contre l'impunité des auteurs de torture et de mauvais traitements qui, selon le Comité, reste très largement insuffisante. Dans ce domaine, la pratique des « transfèrement secrets » utilisée dans le cadre de la lutte internationale contre le terrorisme mais aussi l'utilisation de la torture et de mauvais traitements et le recours à la détention au secret qui sont souvent le fait des services de renseignements marocains (DST) doivent être abandonnés immédiatement et faire l'objet d'enquêtes impartiales, approfondies et efficaces. L'OMCT se rendra au Maroc en 2012 afin d'effectuer un suivi de la mise en œuvre des recommandations en collaboration avec les autorités et la société civile marocaines.

L'OMCT a aussi saisi l'opportunité de la présence des défenseurs de droits de l'homme pour organiser une **séance d'information à l'intention des diplomates** en poste à Genève. Les points suivants ont été abordés :

- l'évolution du contexte politique au Maroc ces dix dernières années ;
- la continuation des manifestations dans le cadre du Mouvement du 20 février et leur répression parfois violente (y compris des cas de décès non élucidés) ;
- les violations graves dans le cadre de la lutte anti-terroriste (en particulier la torture, les arrestations et détentions illégales, les enlèvements, etc.) ;
- la question de l'impunité des responsables des violations graves ;
- la mise en place d'un mécanisme de prévention de la torture ;
- la situation au Sahara Occidental.



Abdel-ilah Benabdesselam, membre de l'Assemblée générale de l'OMCT s'adressant à des diplomates lors d'une réunion dans les bureaux de l'OMCT à Genève.